

Rapport d'analyse Page 1 / 4
 Edité le : 03/02/2025

COMMUNAUTE AGGLOMERATION ARLYSERE

 2 avenue des Chasseurs Alps
 73200 ALBERTVILLE

Les résultats et les conclusions éventuelles ne se rapportent qu'à l'échantillon soumis à l'analyse et tel qu'il a été prélevé. Le rapport comporte 4 pages.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European cooperation for Accreditation), ILAC (International Laboratory Accreditation Forum) de reconnaissance de l'équivalence des rapports d'analyses.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Identification dossier :	SLA25-1787	Analyse demandée par :	ARS DT de SAVOIE
Identification échantillon :	SLA2501-2711-1		
Doc Adm Client :	ARS73		
UGE :	1066 - COMM D'AGGLO ARLYSERE		
Nom de l'exploitant :	ARLYSERE		
Nom de l'installation :	STATION DE VERS LES PRES	Type : TTP	Code : 004452
PSV :	0000004979		
Point de surveillance :	RESERVOIR DU CUDRAY		
Localisation exacte :	ROBINET SORTIE RESERVOIR		
Département/Commune :	73 / SAINT-PAUL-SUR-ISERE		
Nature:	Eau de production		
Type d'eau :	S - EAU DISTRIBUEE SANS DESINFECTION		
Motif du prélèvement : CS	Type de visite : P1	Type Analyse : P107	
Prélèvement :	Prélevé le 29/01/2025 de 09h05 à 09h05 Réceptionné le 29/01/2025 à 14h20 Prélevé et mesuré sur le terrain par / Savoie Analyses - JOURDAINE Antoine Prélèvement accrédité Cofrac selon FDT 90-520 et NF EN ISO 19458		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. (incertitudes établies par le laboratoire et communiquées sur demande).

Ce rapport annule et remplace tout rapport partiel émis précédemment.

Les informations fournies par le client sont de sa seule responsabilité. Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises.

Date de début d'analyse le 29/01/2025 à 14h37

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Observations sur le terrain							
Désinfection du point de prélèvement	Flamme	-	Observation				
Type de robinet	Robinet	-	Observation				
Mesures sur le terrain							
Aspect (in situ)	Acceptable	-	Observation				
Chlore libre (in situ)	0.22	mg/l Cl2	Spectrophotométrie	NF EN ISO 7393-2			#
Chlore total (in situ)	0.29	mg/l Cl2	Spectrophotométrie	NF EN ISO 7393-2			#
Couleur (apparente) (in situ)	Acceptable	-	Analyse qualitative	NF EN ISO 7887 Meth. A			

Doc Adm Client : ARS73

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Odeur (in situ)	Acceptable	-	Analyse organoleptique qualitative	NF EN 1622 annexe C			
Température de l'eau ou de mesure (in situ)	8.7	°C	Méthode à la sonde	Meth. Interne PVT-MO-015			25 #
Analyses microbiologiques							
Coliformes	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 (2000)			0 #
Entérocoques	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 7899-2	0		#
Escherichia coli	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 (2000)	0		#
Microorganismes aérobies à 22°C	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222			#
Microorganismes aérobies à 36°C	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222			#
Spores d'Anaérobies Sulfito-Réducteurs	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN 26461-2			0 #
Caractéristiques organoleptiques							
Coloration	< 5	mg/l Pt	Spectrométrie	NF EN ISO 7887 méth. C			15
Saveur	Acceptable	-	Analyse organoleptique	NF EN 1622 annexe C			
Analyses physicochimiques							
<i>Analyses physicochimiques de base</i>							
Bicarbonates	94	mg/l HCO3-	Calcul	Meth. interne CH-MO-016			#
Calcium total	25.10	mg/l Ca	ICP/MS (après acidification)	NF EN ISO 17294-2			#
Carbonates	0	mg/l CO3--	Calcul	Meth. interne CH-MO-016			#
Carbone organique total (COT)	0.34	mg/l C	Oxydation par voie humide et spectrométrie IR	NF EN 1484			2 #
Conductivité électrique (corrigée à 25°C par compensation)	183	µS/cm	Conductimétrie	NF EN 27888		200 1100	#
Magnésium total	6.13	mg/l Mg	ICP/MS (après acidification)	NF EN ISO 17294-2			#
pH	7.4	Unité pH	Electrochimie	NF EN ISO 10523	6.5		9 #
Potassium total	1.02	mg/l K	ICP/MS (après acidification)	NF EN ISO 17294-2			#
Sodium total	1.80	mg/l Na	ICP/MS (après acidification)	NF EN ISO 17294-2			200 #
TA (Titre alcalimétrique)	0.0	°F	Potentiométrie	NF EN ISO 9963-1			#
TAC (Titre alcalimétrique complet)	7.7	°F	Potentiométrie	NF EN ISO 9963-1			#
Température de mesure du pH	20.6	°C	Electrochimie	NF EN ISO 10523			#
Titre Hydrotimétrique (Dureté calcique et magnésienne)	8.80	°F	Calcul à partir de Ca et Mg	Meth. Interne CH-MO-049			#
Turbidité	0.24	NFU	Néphélométrie	NF EN ISO 7027-1	1		0.5 #
Formes de l'azote							
Ammonium	< 0.03	mg/l NH4+	Spectrophotométrie automatisée	NF ISO 15923-1			0.10 #
Nitrates	< 0.5	mg/l NO3-	Spectrophotométrie automatisée	NF ISO 15923-1	50		#
Nitrites	< 0.03	mg/l NO2-	Spectrophotométrie automatisée	NF ISO 15923-1	0.1		#
Somme NO3/50 + NO2/3	0	mg/l	Calcul		1		
Anions							
Chlorures	1.08	mg/l Cl-	Spectrophotométrie automatisée	NF ISO 15923-1			250 #

Identification échantillon : SLA2501-2711-1

Destinataire : COMMUNAUTE AGGLOMERATION ARLYSERE

Doc Adm Client : ARS73

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Sulfates	14.2	mg/l SO4--	Spectrophotométrie automatisée	NF ISO 15923-1		250	#
Métaux							
Antimoine total	0.92	µg/l Sb	ICP/MS (après acidification)	NF EN ISO 17294-2	10		#
Arsenic total	4.48	µg/l As	ICP/MS (après acidification)	NF EN ISO 17294-2	10		#

(*bv) : réalisé sur site : Bonneville

Les critères de spécifications (Limite et référence de qualité) sont définis suivant le jeu de spécification réglementaire.

Eau conforme aux limites de qualité fixées par le Code de la Santé Publique (articles R 1321-1 à 1321-5) et l'arrêté du 11 janvier 2007 modifié pour les paramètres analysés.**Eau ne satisfaisant pas aux références de qualité fixées par le code de la Santé Publique (art R1321-1 à 5) et l'arrêté modifié du 11 janvier 2007 pour les paramètres mesurés.****- Conductivité électrique (corrigée à 25°C par compensation)***La conclusion relative à l'échantillon est couverte par l'accréditation COFRAC si tous les essais réalisés sont eux-mêmes couverts par l'accréditation*Aucéanne MIRAMONT
Responsable adjointe laboratoire

point prélevé

